

## TOUT MEMBRE DE LA POTERIE SAINT-PORCHAIRE PEUT EXPOSER AU SALON/EXPO SANS OBLIGATOIREMENT PARTICIPER AU CONCOURS.

Mais si vous désirez participer au concours, veuillez prendre connaissance du règlement suivant et l'accepter pour valider votre participation.

### REGLEMENT du CONCOURS SALON / EXPO de la POTERIE SAINT-PORCHAIRE

Session : ateliers "adultes" (soit, hors ateliers du mercredi)

#### Art. 1 – Objet

L'association *Poterie Saint-Porchaire* organise, à l'occasion du SALON/EXPO, au château de Bressuire, un concours interne, afin de **valoriser les travaux réalisés dans ses ateliers**.

**Le SALON/EXPO se tiendra le 8, 9, 10, 15, 16 et 17 novembre 2025**

#### Art.2 - Conditions de participation

Tout adhérent de l'association *Poterie Saint-Porchaire*, à jour de cotisation, et quelque-soit l'atelier "adulte" pratiqué, peut participer au concours organisé lors du SALON/EXPO, au château de Bressuire.

Pour être prise en compte, **cette inscription sera formalisée par écrit**, dans le registre prévu à cet effet et tenu par les animateurs. La participation sous entend une acceptation sans réserve, du présent règlement.

Les membres du jury sont **Hors-concours**, mais peuvent exposer au SALON/EXPO.

Lors du SALON / EXPO, tout type de création peut être exposé, quelque-soit le support utilisé, mais ne peuvent être présentées au concours que les œuvres ayant trait au thème choisi par la mairie de Bressuire :

## LES ARTS

Pour le concours, une seule œuvre sera acceptée par personne.

Le type de création sera en cohérence avec les ateliers proposés dans les ateliers de la *Poterie Saint-Porchaire*.

**Art. 3 – Dotation.** Le concours attribue deux prix :

→ Le prix du jury

Le jury est composé de trois personnes qui notent les travaux exposés selon une grille de critères et décernent le prix après délibérations.

**Le prix du jury est une carte cadeau CULTURA d'une valeur de 100 €. (Magasin à Cholet ou en ligne)**

→ Le prix du public

Les visiteurs du SALON/EXPO sont sollicités pour choisir et voter pour l'objet préféré par le dépôt d'un bulletin dans l'urne.

**Le prix du public est un panier garni d'une valeur de 50 €.**

#### Art. 4 – Organisation

Les objets présentés au concours, sont déposés à la Poterie Saint-Porchaire dans la semaine du **13 au 17 octobre 2025**, aux horaires d'ouverture des ateliers, contre remise d'un ticket - **A NE PAS PERDRE**.

*Les noms des participants au concours ne sont pas affichés lors de l'exposition.*

Les exposants au concours ont la possibilité de récupérer leurs travaux, au château, **dès la fin de l'exposition, le 17 novembre**, après l'annonce des résultats.

Les travaux non récupérés au château sont rendus aux ateliers de la Poterie Saint-Porchaire aux horaires d'ouverture des ateliers, la semaine **suivant la fin de l'exposition** contre la remise du ticket d'inscription.

#### **Art. 5– Prix du jury**

Le jury attribue son prix dès le premier jour d'exposition et ne révélera son choix qu'en toute fin d'exposition.

#### **Art. 6 – Prix du public**

Une urne sera mise à disposition du public, pendant le SALON/EXPO.  
Un seul vote sera comptabilisé par personne.

#### **Art. 7 – Identification des gagnants**

Les deux prix, prix du jury et prix du public, sont décernés ensemble et annoncés à la fermeture du SALON/EXPO.

#### **Art.8 – Limitation de responsabilité**

L'association *Poterie Saint-Porchaire* se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Si le nombre de pièces présentées est **inférieur à 15**, le concours est annulé. *(Mais pas l'exposition)*

#### **Art. 9 – Contestation et litige**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement. Toute contestation liée à cette opération, devra être manuscrite, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des résultats, à l'adresse de l'association : 13 route de François de liniers 79300 Bressuire.

#### **Art. 10 – Dépôt et consultation du Règlement**

Ce règlement du concours est consultable via le site internet de l'association : [www.poterie-stporchaire.fr](http://www.poterie-stporchaire.fr) et en version papier, à l'accueil de l'association.

#### **Art.11 - Informations personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes ayant participé à ce concours. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, recueillies dans le cadre du concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ils bénéficient auprès de l'association *Poterie Saint-Porchaire*, seule destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant.